



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE POUR DES PERSONNES MINEURES

Objet : Autorisation de publication et de diffusion de portraits mettant en scène un ou des enfants sur le site internet de l'association concorde - soit son journal de bord en ligne.

Dans le cadre de notre association, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être utilisées en vue du promouvoir nos activités.

Nous sollicitons donc votre autorisation :

Je souigné(e), Mr(Mme)....., agissant en qualité de tuteur légal sur l'enfant ou les enfants suivant(s) :

- - Autorise la photographe, travaillant pour l'association CONCORDE, à prendre en photo mon enfant seul ou sur des images de groupes pendant le séjour
- Autorise la photographe ainsi que le directeur de l'Association CONCORDE à publier les images et les vidéos de mon enfant sur le journal de bord en ligne de l'association Concorde, soit ce site : asso-concorde.fr pour promouvoir ses activités dans le cadre de son séjour de vacances.
- Autorise le stockage de ces images sur le disque dur de l'association et de les utiliser à des fins promotionnelles. (plaquettes de renseignement ou éventuel montage vidéo de l'association CONCORDE)

ENGAGEMENT DU PHOTOGRAPHE

Le Photographe s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Il s'engage à ne pas utiliser ces images à des fins commerciales ou pour promouvoir son propre intérêt personnel et la promotion de sa profession.

CONDITIONS DE L'ACCORD

Le modèle marque expressément son accord sur les conditions suivantes : Il est conscient que cet accord l'engage contractuellement conformément au Code civil. Les engagements sont pris au nom de l'enfant par ses représentants légaux, tous deux signataires de la présente autorisation. Le nom de l'enfant n'apparaîtra pas sur le site internet, que ce soit sur l'image ou en légende accompagnée.

Le(s) parent(s) confirme(nt) que son (leur) autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie. Ces derniers manifestent ainsi leur intérêt et leur soutien au travail du Photographe. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

Fait à

le